RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01152
Numéro SIREN : 483 470 787
Nom ou dénomination : ABCAMEDIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2014 sous le numéro de dépôt 9506

2014/35

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Jean Jacques POLITANO

Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence,

Vu la requête présentée par la société ABCAMEDIS GROUPE SA,

Vu les motifs y exposés,

Vu les dispositions légales prévues en pareille matière,

Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 30 JUIN 2014 de la société ABCAMEDIS GROUPE SA- R.C.S. Aix en Provence 483 470 787 – au plus tard le 30 MARS 2015.

Fait à Aix en Provence,
le 15 Décembre 2014

Le Greffier

N. PATRONO

Le Président

Coût : 36,79 euros T.T.C.

ABCAMÉDIS
Groupe SA

Abcamédis groupe SA
Les bureaux de l'Arche
5 rue des allumettes
13090 Aix en Provence
Site: www.abcamedis.fr

Capital: 50 147,10 €
Siret: 48347078700019
TVA: FR85483470787
NAF: 6312z
Mail: info@abcamedis.fr

J.L.14/350

A l'attention de monsieur le président du tribunal de commerce d'Aix en Provence.

Objet : Requête de délai pour la tenue de l'assemblée

Monsieur le président,

Aix en Provence, le 9 décembre 2014

Depuis un peu plus d'un an la société est victime du parasitisme d'un associé. Nous nous étions d'ailleurs rencontré à l'époque en compagnie de mon avocat, Maitre Brandeho. Outre le fait d'avoir effectué un détournement de clientèle, du harcèlement et du dénigrement contre la société, celui-ci met tout en œuvre pour nous empêcher de prospérer et simplifier nos démarches. Comme vous vous en doutez, s'étant placé en concurrent direct, son intérêt est de nous faire dépenser le plus d'argent possible et nous mettre en difficulté pour qu'on disparaisse à son profit. Une procédure a été plaidée hier contre lui au tribunal de commerce de Montpellier. Dans l'incapacité financière d'embaucher du personnel pour m'aider, je me suis également retrouvé seul à gérer pratiquement toutes les tâches de la société, parfois même au détriment de ma santé. Par conséquent, et j'en suis désolé, j'ai perdu un peu de temps à vouloir bien faire les choses et n'ai remis mes états financiers à mon commissaire au compte que depuis le 19 novembre, mon expert-comptable ayant tout bien contrôlé et validé au préalable. Si vous vous souvenez de notre conversation de l'époque, vous m'aviez expliqué que je ne pouvais pas forcer un associé, même s'il n'a que 0,4% du capital, à accepter notre transformation en SAS et ainsi éviter l'intervention d'un CAC qui est loin d'être indispensable à notre niveau de chiffre d'affaire (env. 50 K€). Du coup, le cabinet Jean Avier, chargé du commissariat aux comptes, ne m'a toujours pas remis son rapport, indispensable à la bonne tenue de l'assemblée générale. J'ai d'ailleurs rendez-vous ce jour avec lui pour essayer de faire avancer les choses un peu plus vite.

Par conséquent, compte tenu des délais légaux de convocation et comme je ne voudrai léser aucun associé en le convoquant tardivement ou en pleines fêtes de fin d'année, je sollicite votre bienveillance pour m'octroyer un délai supplémentaire et me permettre de tenir mon assemblée générale ordinaire des comptes clos le 30/06/2014 d'ici le 30 mars 2015. Ce délai sera amplement suffisant pour que monsieur Avier (CAC) établisse son rapport et que l'assemblée se déroule dans de bonnes conditions en début d'année

En vous remerciant par avance, veuillez recevoir mes plus sincères salutations.

Brice de Villeneuve
PDG d'Abcamédis Groupe